

Jean-Baptiste André Godin à Louis Rémy Paradis, 10 janvier 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 2 p. (199r, 200r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Rémy Paradis, 10 janvier 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47543>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 janvier 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Paradis, Louis Rémy \(-1894\)](#)

Lieu de destination Lavaqueresse (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Louis Rémy Paradis, vice-président de la commission cantonale de Guise, de se concerter avec monsieur Lombois pour adresser avant le 20 janvier 1874 au préfet de l'Aisne le travail de la commission cantonale sur les dépenses à faire pour mettre en état de viabilité les chemins vicinaux.

Mots-clés

[Construction](#)

Personnes citées

- [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)
- [Lombois \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Versailles 10 Janvier 199

Monsieur.

J'ai eu l'honneur de réunir
la commission cantonale
de Guise, en Octobre dernier,
afin que chacun de ses membres
soit appelé à examiner les
dépenses à faire sur nos
chemins vicinaux pour
mettre en état de viabilité
les parties en souffrance.

M. le Préfet demande
le travail de la commis-
sion; je pense bien que cette
demande a pu vous être
adressée aussi directement,
malgré cela je crois bien

M. Paradis, Vice-Président de la commis-
sion cantonale de Guise.

faire de vous prier de nous
rencontrer avec M. Lombard
pour que le travail de la
commission soit envoyé
avant le 10 courant à M.
le Préfet.

Veuillez agréer Monsieur
le Vice-Président, l'assurance
de mes meilleurs sentiments

Godin